

| L'an deux mille vingt et un, le six mai, le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire, en salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLES, Maire et Conseiller Métropolitain. |   |                       |   |                   |      |        |             |                           |  |
|--|---|-----------------------|---|-------------------|------|--------|-------------|---------------------------|--|
| En exercice :  |   | 33                    |   |                   |      |        |             |                           |  |
| Date de convocation :  |   | 30/04/21              |   |                   |      |        |             |                           |  |
| Présents :   | Jean-Jacques SELLES, Gérard ARNAUD, Nicole SIBEUD, Alain MUTZIG, Bernard DECHENAU, Annick ALKOZTITI, Jean-Pierre DANGLEHANT, Marie-Claude BOULMIER, Anne CAMURAT, Marie-Claude CLOUZEAU, Sylvaine COPONAT, Michel FOURRIER, Frédéric GAIGNAIRE (arrivée pour le vote de la D2021-51), Christine JAVELOT, Patricia LASANTÉ, Jean-François LEONE, Françoise RITTER, Claude Alain SABY et Patrice SCHMITT.   |                       |   |                   |      |        |             |                           |  |
| Absents excusés :  | Martine IUNG donne pouvoir à Michel FOURRIER, Stéphane DANTE donne pouvoir à Annick ALKOZTITI, François ARCHER donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Nathalie BARREIRA donne pouvoir à Annie LORNAGE, Pascal BERNARD donne pouvoir à Patrice SCHMITT, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Aline DURET donne pouvoir à Gérard ARNAUD, Frédéric GAIGNAIRE donne pouvoir à Sylvaine COPONAT (jusqu'à la D2021-50), Jérôme GARDON donne pouvoir à Alain MUTZIG, Anne JACOULOT donne pouvoir à Nicole SIBEUD, Christian MOREL donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Evelyne MOUGIN donne pouvoir à Christine JAVELOT, Laurent PRIMAULT donne pouvoir à Patricia LASANTÉ et Corinne ROGER donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU. |                       |   |                   |      |        |             |                           |  |
| Secrétaire de séance :   | Gérard ARNAUD   |                       |   |                   |      |        |             |                           |  |
| Date   | Intitulé de la délibération   | N° de la délibération | Détails   | Nombre de votants | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE | Résultat   |
| 06/05/21   | Compte-rendu des décisions du Maire prises entre le 1er février 2021 et le 11 avril 2021  | D2021-41              | Présentation du tableau thématique des décisions du Maire prises entre le 1er février 2021 et le 11 avril 2021  | 33                | 33   | X      | X           | X                         | Prend acte du tableau thématique des décisions du Maire prises entre le 1er février 2021 et le 11 avril 2021                                   |
|  | Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 11 mars 2021  | D2021-42              | Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 11 mars 2021  | 33                | 33   | X      | X           | X                         | Adoption   |
|  | Octroi de la protection fonctionnelle de la Commune à Monsieur le Maire - Diffamation publique  | D2021-43              | Octroi à Monsieur Jean-Jacques Sellès, en sa qualité de Maire de Chassieu, la protection fonctionnelle de la commune, dans le cadre de la procédure engagée par son dépôt de plainte contre X déposée auprès des services de la Police nationale le 18 mars 2021, pour diffamation ;<br>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire ;<br>Dit que les dépenses qui en résultent seront prélevées sur le budget principal de la Ville, chapitre 011 « Charges à caractère général ». | 32                | 32   | X      | X           | X                         | Monsieur le Maire a quitté la salle pour le débat et le vote<br>Adoption sous la présidence de Monsieur Gérard ARNAUD, 1 <sup>er</sup> adjoint |
|  | Budget principal de la ville - Vote du compte de gestion 2020   | D2021-44              | Arrête les détails des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion ;<br>Arrête les résultats totaux des deux sections budgétaires ;<br>Déclare que le compte de gestion 2020 n'appelle aucune observation, ni réserve.  | 33                | 33   | X      | X           | X                         | Adoption   |
|  | Budget principal de la Ville - Vote du compte administratif 2020  | D2021-45              | Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 en comptabilité M14 du budget principal de la Ville ;<br>Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget, en comptabilité M14, de la Ville dressé par l'ordonnateur ;<br>Constate que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion 2020 de la trésorerie principale de Meyzieu ;<br>Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;<br><u>Arrête les résultats définitifs.</u>                                     | 32                | 25   | 7      | X           | X                         | Monsieur le Maire a quitté la salle pour le vote<br>Adoption sous la présidence de Monsieur Gérard ARNAUD, 1 <sup>er</sup> adjoint             |
|  | Budget principal de la ville - Affectation du résultat 2020   | D2021-46              | Procède à l'affectation du résultat 2020 du budget principal de la Ville.   | 33                | 33   | X      | X           | X                         | Adoption   |
|  | AP/CP n°2002 - Eclairage public Montgolfier-Blériot   | D2021-47              | Approuve la révision de l'autorisation de programme n°2002.   | 33                | 33   | X      | X           | X                         | Adoption   |
|  | AP/CP n°1701 - Requalification de la Place Coponat et création d'une halle  | D2021-48              | Approuve la révision de l'autorisation de programme n°1701.   | 33                | 25   | 7      | 1           | X                         | Adoption   |
|  | AP/CP n°1603 - Réhabilitation Tisserand   | D2021-49              | Approuve la révision de l'autorisation de programme n°1603.   | 33                | 24   | 7      | 2           | X                         | Adoption   |
|  | AP/CP n°1601 - Ecole Pergaud  | D2021-50              | Approuve la révision de l'autorisation de programme n°1601.   | 33                | 24   | 7      | 2           | X                         | Adoption   |
|  | AP/CP n°1504 - Joly   | D2021-51              | Approuve la révision de l'autorisation de programme n°1504.   | 33                | 26   | X      | 7           | X                         | Adoption   |
|  | AP/CP n°1501 - Hôtel de ville   | D2021-52              | Approuve la révision et la clôture de l'autorisation de programme n°1501.   | 33                | 25   | 7      | 1           | X                         | Adoption   |

|          |  |          |   |    |    |   |   |   |          |
|----------|--|----------|---|----|----|---|---|---|----------|
| 06/05/21 | Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation | D2021-53 | Abroge la délibération 2009-93 supprimant l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles ; Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code ; Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.  | 33 | 27 | 1 | 5 | X | Adoption |
|          | Constitution d'une provision pour un contentieux   | D2021-54 | Décide d'opter pour le régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire) pour la provision à constituer ; Approuve la constitution sur l'exercice 2021 d'une provision pour litiges et contentieux d'un montant global de 35 000, 00 € à enregistrer en dépenses au chapitre 68 « Dotations aux provisions pour risques et charges » ; Précise que la provision ainsi constituée sera maintenue, en l'ajustant si nécessaire, jusqu'à ce que le jugement soit devenu définitif et que la provision destinée à couvrir la charge probable résultant du contentieux en cours sera systématiquement réévaluée chaque année en fin d'exercice ; Rappelle que la constitution de cette provision ne préjuge en rien des décisions juridictionnelles à venir et en constitue, en aucun cas, une quelconque reconnaissance de la responsabilité de la Ville ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions afférentes à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération. | 33 | 32 | X | 1 | X | Adoption |
|          | Budget principal de la Ville - Budget supplémentaire 2021  | D2021-55 | Approuve l'intégralité des propositions du budget supplémentaire pour l'exercice 2020 globalement arrêté ; Approuve les crédits de paiement des autorisations de programme en cours pour un montant total de crédits de paiement supplémentaires de 3 165 842,98 ; Vote le budget supplémentaire 2021 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.   | 33 | 31 | X | X | X | Adoption |
|          | Budget annexe Conservatoire de Musique et de Danse - Vote du compte de gestion 2020  | D2021-56 | Arrête les détails des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion ; Arrête les résultats totaux de la seule section de fonctionnement ; Déclare que le compte de gestion 2020 du budget annexe du Conservatoire de Musique et de Danse n'appelle aucune observation, ni réserve.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |

|          |  |          |   |    |    |   |   |   |  |
|----------|--|----------|---|----|----|---|---|---|--|
| 06/05/21 | Budget annexe Conservatoire de Musique et de danse - Vote du compte administratif 2020 | D2021-57 | Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 en comptabilité M14 du budget annexe du Conservatoire de Musique et de Danse ;<br>Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Conservatoire de Musique et de Danse, en comptabilité M14, de la commune dressé par l'ordonnateur ;<br>Constate que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion 2020 de la trésorerie principale de Meyzieu ;<br>Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;<br>Décide la reprise sur l'exercice 2021 du résultat définitif de la seule section de fonctionnement au compte 002 : « excédent de fonctionnement reporté ». | 32 | 32 | X | X | X | Monsieur le Maire a quitté la salle pour le vote<br>Adoption sous la présidence de Monsieur Gérard ARNAUD, 1 <sup>er</sup> adjoint |
|          | Budget annexe Conservatoire de Musique et de Danse - Budget supplémentaire 2021        | D2021-58 | Approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Conservatoire de musique et de danse » de la commune pour sa seule section de fonctionnement ce qui ne modifie pas le montant total de la section de fonctionnement, et donc du budget qui s'élève à hauteur de 1 348 200 €.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Budget annexe Karavan théâtre - Vote du compte de gestion 2020                         | D2021-59 | Arrête les détails des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion 2020 du Karavan théâtre ;<br>Arrête les résultats de la seule section de fonctionnement ;<br>Déclare que le compte de gestion 2020 du budget annexe « Karavan théâtre » n'appelle aucune observation, ni réserve.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Budget annexe Karavan théâtre - Vote du compte administratif 2020                      | D2021-60 | Donne acte au Maire de la présentation faite du Compte administratif 2020 en comptabilité M14 du budget annexe du « Karavan théâtre » ;<br>Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du « Karavan théâtre », en comptabilité M14, de la commune dressé par l'ordonnateur ;<br>Constate que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion 2020 de la trésorerie principale de Meyzieu ;<br>Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;<br>Décide la reprise sur l'exercice 2021 du résultat définitif de la seule section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».                       | 32 | 32 | X | X | X | Monsieur le Maire a quitté la salle pour le vote<br>Adoption sous la présidence de Monsieur Gérard ARNAUD, 1 <sup>er</sup> adjoint |
|          | Clôture d'une autorisation d'engagement (AE/CP) pour la saison culturelle 2019/2020    | D2021-61 | Approuve la révision et la clôture de l'autorisation d'engagement n°1901.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Autorisation d'engagement (AE/CP) pour la saison culturelle 2020/2021                  | D2021-62 | Approuve la révision de l'autorisation d'engagement n°2001.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Budget annexe Karavan théâtre - Budget supplémentaire 2021                             | D2021-63 | Approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Karavan théâtre » de la commune pour sa seule section de fonctionnement ce qui ne modifie pas le montant total de la section de fonctionnement, et donc du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 576 505 €.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Budget annexe Locations Commerciales et Industrielles - Vote du compte de gestion 2020 | D2021-64 | Arrête les détails des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion ;<br>Arrête les résultats totaux des deux sections budgétaires ;<br>Déclare que le compte de gestion 2020 n'appelle aucune observation, ni réserve.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |

|          |   |          |   |    |    |   |   |   |  |
|----------|---|----------|---|----|----|---|---|---|--|
| 06/05/21 | Budget annexe Locations Commerciales et Industrielles - Vote du compte administratif 2020   | D2021-65 | Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 en comptabilité M4 du secteur « Locations Commerciales et Industrielles » ;<br>Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget, en comptabilité M4, du secteur « Locations Commerciales et Industrielles » dressé par l'ordonnateur ;<br>Constate que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion 2020 de la trésorerie principale de Meyzieu ;<br>Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. | 32 | 32 | X | X | X | Monsieur le Maire a quitté la salle pour le vote<br>Adoption sous la présidence de Monsieur Gérard ARNAUD, 1 <sup>er</sup> adjoint |
|          | Budget annexe Locations Commerciales et Industrielles - Affectation du résultat 2020  | D2021-66 | Affecte :<br>• le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2020 pour un montant de 140 282,23 € en recette d'exploitation au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » ;<br>• le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 32 924,92 € en recette d'investissement au compte 001 intitulé « résultat d'investissement reporté ».   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Budget annexe Locations Commerciales et Industrielles - Budget supplémentaire 2021  | D2021-67 | Approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Locations Commerciales et Industrielles » de la commune ce qui équilibre le montant total de la section d'exploitation de 235 586€ à 375 868,23 € et ne modifie pas la section d'investissement.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Chassieu   | D2021-68 | Adopte le règlement financier.  | 26 | 26 | X | X | 7 | Adoption   |
|          | Adhésion à l'Association "Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture"  | D2021-69 | Autorise l'adhésion de la Ville de Chassieu à l'association Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture ;<br>Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire en lien à cette adhésion ;<br>Dit que le montant de la dépense sera inscrit au chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget principal de la Ville.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Mise à disposition gracieuse par la Métropole de Lyon de l'Espace Numérique de Travail (ENT) "laclasse.com" au profit du Conservatoire de musique et de danse | D2021-70 | Autorise le Maire à signer la présente convention ainsi que tous documents y afférents ;<br>Dit que la Ville de Chassieu accepte la mise à disposition gracieuse par la Métropole de Lyon de l'ENT « laclasse.com » au Conservatoire de musique et danse.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Signature d'une convention avec le collège pour des classes avec aménagement d'horaire  | D2021-71 | Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Chassieu et le Collège Léonard de Vinci ainsi que tous documents y afférents.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption   |
|          | Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention partenariale avec l'association Lire et Faire Lire  | D2021-72 | Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Lire et Faire Lire et la Ville de Chassieu ainsi que tous documents y afférents.   | 26 | 24 | X | 2 | 7 | Adoption   |

|          |   |          |   |    |    |   |   |   |          |
|----------|---|----------|---|----|----|---|---|---|----------|
| 06/05/21 | Exonération des droits liés aux activités périscolaires et à l'accueil de loisirs, pour le personnel prioritaire  | D2021-73 | Exonère les familles des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire des droits de l'ensemble des prestations périscolaires (rubriques 7-1, 7-2 et 7-4 de la délibération n° D2020-129A), des prestations d'accueil de loisirs du mercredi et durant les vacances scolaires (rubrique 7-5 de la délibération n° D2020-129A) pour la période allant du 06 avril 2021 au 23 avril 2021 ; Exonère l'ensemble des redevables des pénalités prévues à la rubrique 7-7 de la délibération n° D2020-129A du 15 décembre 2020, pour la période allant du 06 avril 2021 au 23 avril 2021 ; Dit que les recettes non perçues seront déduites du budget principal de la Ville.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Mise à disposition de personnel municipal et d'équipements destinés à l'enseignement de la natation dans les écoles primaires                                 | D2021-74 | Approuve la mise à disposition des services de l'Éducation nationale du Rhône du Centre nautique de Chassieu et de ses équipements, ainsi que de son personnel municipal, permettant l'apprentissage de la natation aux élèves de maternelle et d'élémentaire de la circonscription de Saint Pierre de Chandieu, dans les règles de sécurité et sanitaire conformes à la réglementation ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec les services de l'Éducation nationale du Rhône et tous les documents afférents.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Convention de délégation de gestion du projet "Biézin Nature" pour l'année 2021 entre la Métropole, les villes de Décines-Charpieu, Chassieu et Meyzieu       | D2021-75 | Approuve le plan de financement suivant, remboursé à 100% par la Métropole de Lyon, avancé par la commune pilote de Décines-Charpieu :<br>- en fonctionnement : 28 000 € TTC pour la mise en place et le suivi d'animations pédagogiques à destination du public dans le cadre du plan d'éducation au développement durable de la Métropole<br>- en investissement : 41 500 € pour la gestion des haies, une étude en faveur du développement des modes doux, ainsi qu'une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion qui s'y rattache approuvée par la Commission permanente de la Métropole en date du 26 avril 2021 ainsi que tous documents y afférents. | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Convention de gestion entre la Métropole de Lyon et la Ville de Chassieu pour l'entretien des équipements de jeux de la promenade du Biézin pour l'année 2021 | D2021-76 | Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative à la Promenade du Biézin entre la Ville et la Métropole de Lyon par laquelle cette dernière s'engage à entretenir et surveiller les équipements de jeux de la Ville ainsi que tout document afférent à la présente convention ; Dit que les crédits seront inscrits en dépenses sur le budget principal de la Ville au chapitre 011 « charges à caractère général ».  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |

|          |   |          |   |    |    |   |   |   |          |
|----------|---|----------|---|----|----|---|---|---|----------|
| 06/05/21 | Rétrocession au domaine public de la Métropole de Lyon de la parcelle communale BH n°244 suite à l'aménagement d'un parvis à l'école des Tarentelles, avenue des Églantines | D2021-77 | Approuve les termes du compromis de vente entre la Métropole de Lyon et la Ville de Chassieu pour la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BH n°244 appartenant à la Ville ;<br>Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier, et à engager toutes les démarches préalables à la cession de la parcelle ci-dessus référencée.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Réservation au bénéfice de la Ville de trois logements sociaux supplémentaires au sein de la résidence JARDINS DIVERS sis 2-4 chemin de l'Afrique                           | D2021-78 | Accorde une subvention de 24 000 € à la société «Alliade Habitat » afin de pouvoir disposer d'une réservation de 3 logements supplémentaires, soit 1 PLAI et 2 PLUS, au sein de la résidence « Jardins Divers » sur un terrain situé 2-4 chemin de l'Afrique à Chassieu aux conditions décrites dans la convention financière ci-annexée ;<br>Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et tous documents y afférents ;<br>Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal 2021 de la Ville, chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».  | 26 | 26 | X | X | 7 | Adoption |
|          | Acceptation par la Ville d'un don de la CCI LYON METROPOLE portant sur un garage à vélos sécurisé et signature de la convention s'y rapportant                              | D2021-79 | Accepte le don d'un garage à vélo sécurisé de la part de la CCI LYON METROPOLE conforme aux caractéristiques suivantes :<br>Marque ALTINNOVA – modèle CIGOGNE – d'une dimension de 20 places de vélos (L x l x h = 6344 x 2546 x 2987mm) pour une surface de 16.1m², en tôle perforée, et comprenant un poste de gonflage à main ALTAO TPUMP ;<br>Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCI LYON METROPOLE pour déterminer les conditions de la cession à titre gratuit du garage à vélos sécurisé susmentionné et à prendre toutes mesures d'exécution ;<br>Précise que le garage à vélos sécurisé une fois installé sera mis à disposition de l'association Mi-Plaine dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, avec obligation que le garage à vélos sécurisé bénéficie à titre gratuit au tissu économique chasseland. | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Convention relative au versement d'un fonds de concours par la Ville de Chassieu à la Métropole dans le domaine de la voirie pour l'année 2021                              | D2021-80 | Approuve l'abondement de la Commune de Chassieu au fonds de concours de la Métropole de Lyon à hauteur de 80 000 euros TTC au titre de l'exercice 2021 ;<br>Dit que la convention présentée par la Métropole de Lyon ne suscite aucun litige de validité, d'interprétation ou d'exécution ;<br>Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document relatif à ce dossier ;<br>Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal 2021 de la Ville, chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |

|          |   |          |   |    |    |   |   |   |          |
|----------|---|----------|---|----|----|---|---|---|----------|
| 06/05/21 | Adhésion au CAUE et approbation d'une mission spécifique pour l'élaboration de la charte de l'urbanisme | D2021-81 | Autorise l'adhésion de la Ville de Chassieu à l'association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône-Métropole et le versement, pour l'année 2021, d'une cotisation d'un montant de 500 € ;<br>Approuve la mission d'appui à l'élaboration d'une Charte de l'urbanisme communale pour la qualité du cadre de vie ;<br>Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de mission territorialisée ci-annexé avec le CAUE et tout document afférent à ce dossier ;<br>Autorise le versement au CAUE d'une contribution financière à hauteur de 4 550 euros dans le cadre de sa mission d'appui à l'élaboration d'une Charte de l'urbanisme communale pour la qualité du cadre de vie ;<br>Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal 2021 de la Ville au chapitre 011 « Charges à caractère général ».   | 33 | 25 | X | 8 | X | Adoption |
|          | Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1er janvier 2022         | D2021-82 | Abroge à compter du 1er janvier 2022 la délibération n°2018-82 du 28 juin 2018 relative à la révision des tarifs de la TLPE ;<br>Fixe à compter du 1er janvier 2022 les tarifs des enseignes, pré-enseignes et publicités comme suit :<br>Pour les enseignes (la surface prise en compte pour ces tarifs est la somme des surfaces des enseignes) :<br>• superficie ≤ 7 m² : Exonération<br>• superficie > 7 m² et ≤ 12 m² : 16,20 €/m²<br>• superficie > 12 m² et ≤ 50 m² : 32,40 €/m² •<br>superficie > 50 m² : 64,80 €/m²<br>Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques :<br>• superficie ≤ 50 m² : 16,20 €/m²<br>• superficie > 50 m² : 32,40 €/m²<br>Pour les pré-enseignes et publicités numériques :<br>• superficie ≤ 50 m² : 48,60 €/m²<br>• superficie > 50 m² : 97,20 €/m²<br>Dit qu'en l'absence de nouvelle délibération prise, l'ensemble des tarifs (enseignes, préenseignes et publicités) suivront chaque année une augmentation dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (N-2) ;<br>Dit que les recettes seront inscrites au chapitre 73 « Impôts et taxes » du budget principal de la Ville. | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Renouvellement de la convention cadre entre la Ville et le CCAS   | D2021-83 | Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Chassieu et le CCAS de Chassieu ainsi que tous documents y afférents.  | 26 | 26 | X | X | 7 | Adoption |
|          | Participation financière de la ville à la Maison Médicale de Garde                                      | D2021-84 | Octroie une subvention d'un montant de 1 118,12 € à l'Association pour la Permanence des Soins dans l'Est Lyonnais (APSEL) gérant la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL) ;<br>Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget principal 2021 de la Ville.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |

|          |  |          |   |    |    |   |   |   |          |
|----------|--|----------|---|----|----|---|---|---|----------|
| 06/05/21 | Renouvellement de la convention avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) | D2021-85 | Approuve le projet de convention entre le Préfet du Rhône, le directeur territorial à Lyon de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et le Maire de Chassieu ; Choisit le 2ème niveau de délégation proposé par la convention comprenant la réalisation de l'enquête logement ainsi que l'enquête relative aux ressources des personnes sollicitant un regroupement familial sur le territoire national ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que tous les documents afférents à cette convention.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Projet Atout jeunes  | D2021-86 | Approuve la participation de la Ville de Chassieu au projet « Atout jeunes » ; Approuve les termes de la convention type de ce projet « Atout jeunes » ; Autorise Monsieur le Maire à signer des conventions conformes à ladite convention-type avec le CCAS et chaque jeune bénéficiaire du dispositif (et/ou son représentant légal), sur demande du CCAS, ainsi que tous documents y afférents, lorsque la ville est la structure d'accueil.   | 26 | 26 | X | 1 | 7 | Adoption |
|          | Modification du tableau des effectifs  | D2021-87 | Adopte la modification du tableau des effectifs comme présentée en séance ; Dit qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'ouverture du poste, dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier du niveau de diplôme requis pour le passage du concours permettant d'accéder au grade concerné ; Dit que le montant de la dépense sera inscrit au chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel du budget principal de la Ville et du budget annexe du Karavan Théâtre, chacun en ce qui le concerne.   | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |
|          | Liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service       | D2021-88 | Abroge la délibération n°D2020-18 fixant la liste des emplois bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service ; Fixe la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la Ville de Chassieu comme suit :<br>• Gardien du complexe TISSERAND et du groupe scolaire des TARENTELLLES ;<br>• Appartement T5, 1 bis avenue des Églantines ;<br>• Gardien du complexe du RAQUIN et du groupe scolaire PRADEL ;<br>• Appartement T4, 8 rue Vincent d'Indy ;<br>• Gardien du complexe tennistique, du stade FONLUPT et du groupe scolaire PERGAUD ;<br>• Appartement T3, 125 rue des Roberdières ;<br>• Responsable du secteur maintenance et entretien des équipements sportifs et gardien du groupe scolaire du CHATENAY ;<br>• Appartement T5, 23 chemin du Châtenay.<br>Autorise Monsieur le Maire à signer tout document octroyant ce type de concession, dans le respect des limites et conditions énoncées dans la délibération. | 26 | 26 | X | X | 7 | Adoption |



|          |  |          |  |    |    |   |   |   |          |
|----------|--|----------|--|----|----|---|---|---|----------|
| 06/05/21 | Mise en place de la vidéo-verbalisation  | D2021-89 | Approuve la mise en place de la vidéo-verbalisation sur le territoire de Chassieu par le biais de l'exploitation des caméras de vidéoprotection situées sur la voie publique ; Dit que le Maire est autorisé à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la vidéo-verbalisation. | 25 | 24 | 1 | X | 8 | Adoption |
|          | Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et la gestion de la fourrière animale | D2021-90 | Décide le principe du recours à une gestion déléguée pour l'exploitation et la gestion de la fourrière animale municipale ; Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation prévue au rapport de présentation.  | 33 | 33 | X | X | X | Adoption |